

ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ DI A CORSICA

SESSIONI URDINARIA DI U 2022
RIUNIONI I U 16 DI NUVEMBRI DI U 2022

N° 2022/ M3 /16

MOTION

- DEPOSEE PAR : LEA FERRANDI POUR LE GROUPE « *Avvene Ghjustu è Resiliente* »
 - OBJET: Mise en place de mesures anti-mafia concernant les fonds européens gérés par la Collectivité de Corse
-

VU le transfert de la gestion de l'enveloppe régionale du fonds européen de développement régional (FEDER) à la Corse en 2020 et la gestion du Fonds Social Européen (FSE) ;

VU la dotation de 115 millions d'euros pour la Corse dans le cadre de la programmation 2021-2027 et l'ajout d'une dotation de 35 millions d'euros dans le cadre du Plan de Relance Européen REACT-EU ;

VU l'augmentation de l'emprise mafieuse en Europe durant la pandémie de la Covid-19 ;

VU le rapport confidentiel de la JIRS faisant état d'un système mafieux en Corse, rendu partiellement public par le journal *Le Monde* en octobre 2021 ;

VU le rapport n°50 d'octobre 2022 de l'Agence Française Anticorruption relevant que la Corse est la région métropolitaine la plus concernée par les infractions d'atteinte à la probité rapportées à la population ;

CONSIDÉRANT que les dispositifs législatifs nationaux sont insuffisants à la lutte contre la mafia ;

CONSIDÉRANT que la lutte contre le crime organisé et l'emprise mafieuse en Corse doit être une des priorités des pouvoirs publics ;

CONSIDÉRANT le devoir de ne pas permettre aux groupes mafieux de bénéficier ou de détourner des fonds européens de quelque manière que ce soit ;

CONSIDÉRANT le modèle italien de lutte contre l'emprise mafieuse sur les Fonds Européens, avec la mise en place d'un certificat anti-mafieux et l'existence de clauses anti-mafia dans les critères de candidature et de sélection des projets européens, notamment via le décret-loi du 6 novembre 2021 n. 152 ou via le "protocole de légalité" adopté par la municipalité de Milan depuis 2015 ;

L'ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ DI A CORSICA

DEMANDE que les critères d'admission d'un projet à des fonds européens comprennent une clause anti-mafia sur le modèle italien ;

DEMANDE qu'un contrôle strict se fasse concernant la sous-traitance des projets européens en Corse ;

DEMANDE que les candidats à un fonds européen fassent l'objet d'un contrôle a posteriori de l'utilisation des fonds dont ils ont bénéficié ;

SAISIT la Commission de Déontologie de l'Assemblée de Corse pour veiller à l'application de cette clause ;

SAISIT le Comité d'Évaluation des Politiques Publiques de la Collectivité de Corse pour assurer le contrôle a posteriori de l'utilisation des fonds européens.

MANDATE la Présidente de l'Assemblée de Corse pour impulser la mise en place de cette clause anti-mafia.